



blèmes générés par sa taille. «Je suis présente aux réunions de travail du Sneg et j'ai proposé de faire des visites. Mais ils ne m'ont pas alertée sur l'ouverture prochaine du Sexodrome.» La Ddass de Paris n'a pas le pouvoir d'inspecter un établissement comme Le Dépôt, qui a pour raison sociale un club de billard... Le contrôle de l'hygiène est du ressort de la préfecture de police de Paris. Le Dr Ortman précise néanmoins pouvoir exercer une certaine pression en alertant la Préfecture. Elle a promis de rencontrer Alain Calleeuw pour inspecter le Sexodrome avant sa prochaine ouverture. Mais elle doute que cette démarche soit efficace si elle est la seule à monter au créneau. Qui doit alors intervenir? Thierry Troussier, chargé de la prévention gay à la DGS, se pose justement la question. C'est lui qui, il y a deux ans, a réussi à convaincre Le Dépôt d'installer de nombreux Pipe Life dans les 450 m² du sous-sol, en menaçant la direction de fermer la backroom. Mais il admet, lui aussi, une certaine impuissance: «Je ne peux pas m'immiscer dans les affaires de la préfecture de police. À chaque fois que l'on fait intervenir l'État, les gens le prennent comme une

privation de leur liberté. Je suis pour le libre arbitre sexuel, même si je considère que ces établissements tirent la communauté gay vers le bas. Je suis allé voir comment ça se passe au Sexodrome, c'est immonde. Mais il y a des hommes qui sont excités par le manque d'hygiène.» Cette insalubrité n'a-t-elle pas de conséquence en matière de santé publique? Ce sujet n'est-il pas du ressort de la DGS? «Si, répond-il, mais ce sont les associations et les médias qui ont le pouvoir d'alerter les décideurs. Je suis le dernier maillon de la chaîne.» On se tourne alors vers la mairie de Paris... Après tout, avec l'explosion des cas de syphilis et de blennorragie dans la capitale, cela devrait intéresser un maire ouvertement gay. D'entrée de jeu, Philippe Lasnier, le référent gay au sein du cabinet du maire, prévient: «La Mairie ne dispose d'aucune prérogative pour contrôler les établissements, hormis quand il s'agit de travaux extérieurs. La liberté de commerce est totale. Nous ne pouvons intervenir que s'il s'agit d'un sauna, insister pour que des contrôles sanitaires soient faits. Dans le cas du Dépôt, tout dépend de la préfecture de police.» La mairie de Paris finance des campagnes de

prévention, informe les populations à risque sur la reprise des contaminations, mais ne semble pas s'intéresser à ce qui se passe dans les sex-clubs. «Nous pouvons répondre si vous nous présentez des faits tangibles», conclut Philippe Lasnier. Ah bon...

EN TOUTE IMPUNITÉ ?

Tout dépendrait donc de la préfecture de police. Elle ne semble pourtant pas se soucier de ce qui se passe au Dépôt. En décembre dernier, lorsqu'un homosexuel s'effondra dans l'une des backrooms suite à un infarctus (*lire Têtu n° 86*), la direction du Dépôt ralluma toutes les lumières du club, sort le corps nu sous le regard de la clientèle en attendant les secours et la police. Le lendemain, le club rouvrait. Depuis, pas un mot sur l'enquête judiciaire. Ce n'est pourtant pas le premier homosexuel décédé dans cet établissement. Lorsqu'un décès a lieu dans un restaurant, une enquête accompagnée d'une fermeture administrative est très souvent imposée. La législation serait-elle différente pour un sex-club? Pas du tout. Le code de la consommation, dans son article L.221-1, dispose clairement que «Les produits et les services doivent présenter la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre et ne pas porter atteinte à la santé des personnes». Et, selon l'article 3 de l'arrêté du 6 juillet 1998 du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie relatif aux règles d'hygiène applicable aux établissements d'entreposage de certaines denrées alimentaires (dont les établissements de débit de boissons alcoolisées), l'établissement «doit être convenablement éclairé». Tapage nocturne, bagarres, viols, les rumeurs sur Le Dépôt ne manquent pas. Mais rien ne semble l'affecter. L'hôtel de police du III^e arrondissement, qui le jouxte, n'a rien à dire sur l'établissement. Le Dépôt bénéficierait-il d'une impunité complète? À la police, il n'existe plus de référent pour les établissements gay. «Il n'y en a plus depuis l'arrivée de la droite au gouvernement, nous explique Jean-François Chassagne. Quand il y a un problème, nous nous adressons directement au préfet de Paris qui nous répond souvent immédiatement. La situation s'est plutôt améliorée: il y a huit ou neuf ans, les commerces gay étaient contrôlés pour un oui ou un non, d'une manière très homophobe...» Cette tolérance ressemble pourtant